

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-89

Neutralisation de deux emplacements de stationnement au droit du n° 31 rue Georges Brassens le dimanche 04 mai 2025 entre 8 h 00 et 20 h 00, au profit de M. MAHAUT Richard afin d'effectuer son emménagement à la résidence l'Amandier, située au n° 16 bis rue Georges Brassens à Notre-Dame de Bondeville

Madame le Maire,

VU, les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la demande en date du 24 avril 2025 formulée par M. MAHAUT Jacques, domicilié Tour Auvergne - rue Paul Painlevé 76150 MAROMME, lequel sollicite l'autorisation de disposer de deux emplacements de stationnement rue Georges Brassens afin effectuer son emménagement au n° 16 bis résidence l'Amandier le dimanche 04 mai 2025,

CONSIDÉRANT la possibilité de neutraliser deux emplacements de stationnement situés au droit du n° 31 de la voie et de les réserver à l'usage de M. MAHAUT Jacques,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Deux emplacements de stationnement situés au droit du n° 31 rue Georges Brassens (selon plan figurant en annexe 1 du présent arrêté) seront neutralisés le dimanche 04 mai 2025 entre 8 h 00 et 20 h 00 et réservés au profit de M. MAHAUT Jacques afin d'effectuer son emménagement au n° 16 bis rue Georges Brassens, résidence l'Amandier.

Article 2 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifiée à M. MAHAUT Jacques.

Fait à Notre Dame de Bondeville,
Le jeudi 24 avril 2025

Notifié le : 25 avril 2025
par voie électronique avec
accusé de réception
Signature



Le Maire,
Pour le maire et par délégation,
l'adjoint délégué,

Christian FOSSOUL

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

..... 25 avril 2025

ANNEXE 1

Rue Georges Brassens – emplacements réservés à l'usage de M. MAHAUT

